

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, trente avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 17 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Caroline SOTTY, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Thierry DINIZ, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Madame Céline STREIFF, Madame Mirna BARADA, Monsieur Simon LAUGUEUX.

Absents excusés : Madame Guylaine MATIAS a donné pouvoir à Madame Josiane STARCK, Madame Sylvie LESCOUZÈRES a donné pouvoir à Madame Sylvette LACOMBE, Madame Sandrine GÉRARD a donné pouvoir à Monsieur Frédéric RAYNAL.

Absents : Monsieur Ahmed EDOUIDI.

Madame Marion BRIGNOLI a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 4
. Nombre de conseillers présents	: 23
. Nombre de pouvoirs	: 3
. Suffrages exprimés	: 26

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS THÉMATIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FUMEL VALLÉE DU LOT.

Monsieur le Maire expose que le Conseil communautaire de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot réuni le 8 avril 2026 a décidé de la création de 6 commissions thématiques intitulées comme suit :

- Projets structurants et Politiques de Santé
- Aménagement et Développement du Territoire
- Environnement et Transition Écologique
- Finances et Politiques Contractuelles
- Enfance – Jeunesse et Sport
- Culture et Patrimoine

Les conseils municipaux des communes membres, conformément aux articles L.5211-40-1 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) doivent maintenant désigner les délégués qui siégeront dans ces commissions.

Monsieur le Maire précise que la représentation décidée en Conseil Communautaire est d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Il indique également que le vice-président en charge de la commission est d'office le membre titulaire pour sa commune de ladite commission.

Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal

1. désigne pour la commune de Fumel :

- **les délégués titulaires des commissions thématiques de Fumel Vallée du Lot**

	INTITULÉ	NOM ET PRÉNOM DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE
COMMISSION	Projets structurants et Politiques de Santé	Michel MARSAND
	Aménagement et Développement du Territoire	Marie-Lou TALET
	Environnement et Transition Écologique	Gérard BEUVELOT
	Finances et Politiques Contractuelles	Caroline SOTTY
	Enfance – Jeunesse et Sport	Maryse SICOT
	Culture et Patrimoine	Josiane STARCK

- les délégués suppléants des commissions thématiques de Fumel Vallée du Lot

	INTITULÉ	NOM ET PRÉNOM DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
COMMISSION	Projets structurants et Politiques de Santé	Sylvette LACOMBE
	Aménagement et Développement du Territoire	Guylaine MATIAS
	Environnement et Transition Écologique	Céline STREIFF
	Finances et Politiques Contractuelles	Maryse SICOT
	Enfance - Jeunesse et Sport	Francis ARANDA
	Culture et Patrimoine	Sylvette LACOMBE

2. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 30 avril 2026

Signé par



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Marion BRIGNOLI, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).

AR Prefecture

047-214701062-20260430-58DL2026-DE
Reçu le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026